

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 7 MARS 2019

### **OBJET : Vente parcelle A466**

- Vu la désertification médicale prégnante sur notre secteur confirmée par l'ARS.
- Vu la demande de Mme Julie CONSTANT, docteur en chirurgie dentaire, souhaitant installer son cabinet dentaire à GONNEVILLE-LA-MALLET.
- Afin d'offrir à nos administrés et au-delà de notre commune une desserte en soins dentaires à nos concitoyens souvent obligés d'attendre de longues semaines voir mois pour des soins.

- Saisissant cette opportunité, les frais de construction étant supportés par Mme Julie CONSTANT.

Le Conseil municipal autorise la vente moyennant le versement d'un euro symbolique, dans l'intérêt général d'apporter un service à la population, de la parcelle A 466 pour 147 m<sup>2</sup> à la SCI GAMMA, dont l'associée majoritaire et gérante est Mme Julie CONSTANT. Et de l'engagement de Mme CONSTANT de conserver au bien qui y sera édifié, un usage de cabinet dentaire ou de cabinet médical et ce pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte de vente.

D'autre part, il sera mentionné dans l'acte authentique de vente que cet engagement de conserver cet usage pendant 10 ans sera assorti d'une condition résolutoire en cas de non-respect.

Par conséquent, le défaut de construction dès l'origine, d'un bâtiment à usage de cabinet dentaire ou médical sera pareillement sanctionné par la résolution de la vente.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de régulariser l'acte authentique de vente.

### **OBJET : Avis sur l'installation d'une unité de méthanisation à Bréauté et épandage des digestats.**

Le projet porté par la société METHACAUX consiste à créer une unité de méthanisation au lieu-dit « Les trois Cornets » sur la commune de BREaute.

Les parcelles concernées par le plan d'épandage se situent dans un rayon de moins de 24 km autour de l'unité, ainsi 43 communes sont concernées dont notre commune.

A cet effet, une consultation publique a eu lieu du 7 janvier au 4 février 2019 inclus à la mairie de BREaute sur l'installation d'une unité de méthanisation à Bréauté et l'épandage des digestats sur 43 communes de la Seine-Maritime projet présenté par la Société METHACAUX à BREaute.

La commune de GonnevillE-La-Mallet étant concernée par le plan d'épandage, elle est invitée à donner son avis sur le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet d'une exploitation d'une unité de méthanisation à Bréauté et sur son plan d'épandage.

### **OBJET : Renouvellement Commission Intercommunale des Impôts directs : proposition de commissaires pour la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.**

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les bases d'imposition des locaux professionnels. Elle participe à la détermination des paramètres d'évaluation : secteurs d'évaluation, tarifs par catégorie de locaux et coefficients de localisation.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxe d'habitation, taxe foncière ou Cotisation Foncière des Entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Dans ce contexte, et dans la mesure du possible, il serait souhaitable de désigner en priorité des personnes imposées à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe

délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Afin de constituer cette liste, la communauté urbaine invite chaque commune membre à proposer 2 noms de commissaires. Compte tenu du poids démographique de la ville du Havre, une liste de 4 noms est demandée spécifiquement pour cette commune.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Impôts, et particulièrement les articles 1650 et 1650 A,

Considérant la demande formulée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

DECIDE de proposer à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole les commissaires titulaires et suppléants suivants :

Commissaire titulaire : M. LETHUILLIER Patrice

Commissaire suppléant : M. MEHEUT Philippe

#### **OBJET : Projet orange : Installation d'un pylône de télécommunication**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'un pylône de télécommunication par l'opérateur Orange France sur une parcelle communale.

L'emplacement du futur pylône sera sur la parcelle A 293 où se trouve notre station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour l'installation d'un pylône de télécommunication par l'opérateur Orange France sur la parcelle communale A 293 et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour la réalisation de ce projet.

#### **OBJET : Devis Sacristie**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réfection du plafond de l'Eglise sont actuellement en cours, il propose d'en profiter pour remettre en état également celui de la sacristie et de changer l'ensemble des ampoules des luminaires de l'Eglise.

Dans cette optique, il présente un devis de l'entreprise CRESSANT pour un montant HT de 2 975€, un autre du plâtrier Entreprise METEIL pour un montant HT de 1 662,50€ et un devis pour le remplacement des ampoules de l'Entreprise Guillaume DODELIN d'un montant HT de 1 528€.

#### **OBJET : Subvention championnat du monde de maquette**

M. BOULET expose au Conseil Municipal, la demande de subvention faite par M. HAINNEVILLE Michel concernant les dépenses afférentes à sa participation au championnat du monde de maquette en Hongrie du 15 au 23 Juillet 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500€ à M. HAINNEVILLE Michel.

#### **OBJET : Subvention Jour de Lectures**

M. Le Maire présente la demande de subvention de l'association Jour de Lectures et notamment concernant la réalisation de deux événements : un festival de musique et lectures les 23,27 et 28 Avril 2019 et un spectacle originale inspiré de l'extraordinaire histoire des Vieux Plats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1 000€ à l'association Jour de Lectures.

#### **OBJET : Subvention Harmonie**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la participation de l'Harmonie de Gonneville-La-Mallet au concours d'orchestre le 12 mai 2019 à Montville, dans le but de décrocher une montée en 1<sup>ère</sup> division.

L'Harmonie sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention afin de couvrir les frais de transport en car.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 757€ TTC à l'Harmonie de Gonneville-La-Mallet.

#### **OBJET : Renouvellement, création poteaux incendie et création de réserves incendie**

M. Le Maire présente un devis prévisionnel pour le renouvellement de poteaux incendie, la création d'un poteau incendie et la création de deux réserves incendie d'un montant HT de 53 059,91€. Le Conseil approuve le plan et le devis prévisionnel. Le Conseil approuve le plan de financement. Le Conseil donne tout pouvoir à M. Le Maire pour présenter toute demande de subvention.

#### **OBJET : Création de réserves incendie**

M. Le Maire présente un devis prévisionnel pour la création de deux réserves incendie pour un montant HT de 34 750.00€. Le Conseil approuve le plan et le devis prévisionnel. Le Conseil approuve le plan de financement. Le Conseil donne tout pouvoir à M. Le Maire pour présenter toute demande de subvention.

**OBJET : Demande Fonds de Concours équipements sportifs**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe à la communauté urbaine Le Havre-Seine-Métropole un fonds de concours pour les équipements sportifs, il propose donc au Conseil Municipal de déposer un dossier concernant la construction du Gymnase.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour instruire et déposer cette demande auprès du Fond de concours de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

**OBJET : Mutuelle de Village**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des représentants d'AXA, ces derniers ont demandé la possibilité d'organiser une réunion publique afin de présenter à nos administrés une offre de mutuelle santé avec une remise de 30% pour les retraités et 15% pour les actives.

Le Conseil Municipal, approuve cette initiative et le prêt d'une salle pour cette réunion publique.

**OBJET : Construction d'un Gymnase**

M. Le Maire présente un devis prévisionnel pour la construction d'un Gymnase pour un montant HT de 1 000 000€. Le Conseil approuve le plan et le devis prévisionnel. Le Conseil approuve le plan de financement. Le Conseil donne tout pouvoir à M. Le Maire pour présenter toute demande de subvention.

**OBJET : Questions Diverses**

M. Le Maire présente des modèles de candélabres pour le remplacement des luminaires dans les lotissements. Le Conseil Municipal a retenu le modèle OYO.

M. le Maire expose que suite à la dissolution du comité des fêtes, il n'y aura pas de fête de la Saint-Pierre cette année, la question se pose de savoir s'il faut maintenir la fête foraine. Le Conseil Municipal décide l'arrêt de la fête foraine puisqu'il n'y a plus de manifestation encadrée par une association pour gérer les deux événements.

M. Le maire informe le Conseil Municipal qu'il rencontrera M. GAULTIER de la Communauté Urbaine pour discuter des travaux de voirie de la commune le 26 mars 2019.

M. Le Maire présente un devis de l'Entreprise FREBOURG concernant l'élagage des arbres du terrain de football pour un montant HT de 875€.